



PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

Direction régionale et interdépartementale de
l'Environnement et de l'Énergie d'Île-de-France

Paris, le 13 OCT. 2014

Service du développement durable des territoires et des entreprises
Pôle évaluation environnementale et aménagement des territoires
Évaluation environnementale des projets

Dossier n° EE-940-14

Information relative à l'absence d'observations de l'autorité environnementale
sur le projet de renouvellement urbain (PRU) Bord de l'eau du quartier
« Paul Bert » à Villeneuve-le-Roi (94) dans le cadre de la procédure de
Déclaration d'Utilité Publique.

L'autorité environnementale du préfet de région a été saisie le 06/08/2014 pour avis sur le dossier, présenté par le préfet du Val-de-Marne pour le projet de renouvellement urbain (PRU) Bord de l'eau du quartier « Paul Bert » à Villeneuve-le-Roi dans le département du Val-de-Marne, dans le cadre de la procédure de Déclaration d'Utilité Publique.

Conformément à l'article R.122-7 du code de l'environnement, aucun avis de l'autorité environnementale n'ayant été formellement produit dans le délai de deux mois, la demande donne lieu à une note d'information relative à l'absence d'observations sur le dossier.

Cette information est à porter à la connaissance du public lors de l'enquête publique. Elle fait l'objet par ailleurs d'une parution sur le site Internet de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France et sur le site Internet de la préfecture de la région d'Île-de-France.

Pour le préfet de région, autorité environnementale,
Le directeur régional et interdépartemental de
l'Environnement et de l'Énergie

Alain VALLET



Certificat FR015650-1
Champ de certification disponible sur :
www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr